

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 72

**Objet : Fonctionnement 2022 de
la Maison France Services
de la Vallée de la Blanche :
demande de subventions auprès
de l'État et du Conseil
départemental**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Étaient excusés :

| | |
|--------------------|------------------|
| BERTRAND Philippe | FLORES Sylvain |
| CROZALS Florent | REBOUL Childéric |
| BOURJAC Jean Marie | UGHETTO Wendy |
| GRAVIERE Remy | |

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application système F-legalite-cvms

99_DE-004-2010067437-2022 02 09-72_09 022 022

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maisons de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire des espaces de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement du public.

La Maison France Services de la Vallée de la Blanche est un guichet d'accueil polyvalent chargé, dans le cadre d'un conventionnement, de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec différents opérateurs : Pôle emploi, la CAF, la CARSAT, EDF/GRDF... L'objectif est d'offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives. D'autre part, des permanences physiques sont assurées régulièrement par différents organismes partenaires : la Mission locale, les Finances publiques, le GRETA, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, l'ADSEA... En 2021, la Maison France Services de la Vallée de la Blanche a répondu à une moyenne de 95 demandes par mois (sollicitation de partenaires ou services), contre 94 en 2020. La fréquentation est donc stable.

Depuis le 1er juin 2021, la structure est labellisée Maison France Services. Le recrutement d'un second agent à temps partiel, exigé par le cahier des charges du label, permet de garantir la continuité du service durant les congés et l'ouverture au public cinq jours par semaine.

En 2022, en plus de ses missions de base, la MFS de la Vallée de la Blanche va poursuivre la promotion des usages des outils numériques, mettre en place un nouveau partenariat avec le CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit), travailler avec les socio-professionnels du secteur pour une meilleure valorisation de l'emploi local et participer au Forum de l'Emploi de Barcelonnette.

La Maison France Services de la Vallée de la Blanche est un dispositif adapté au milieu rural, répondant aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyens de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement des publics fragiles.

Pour le fonctionnement de ses Maisons France Services, Provence Alpes Agglomération est éligible à un soutien de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds national France services) et du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023).

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 68 584 € T.T.C. Provence Alpes agglomération peut solliciter l'État au titre du FNADT et du FNFS à hauteur de 15 000 € chacun, soit 22% chacun du montant total de l'opération et le Conseil départemental à hauteur de 6 000 €, soit 9% du montant total de l'opération.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 11/02/2022

Application agréée E-Inquète.com

99_DE-004-200067437-20220209-72_09 022 022

Budget 2022 prévisionnel synthétique (cf. budget détaillé en annexe) :

| DÉPENSES | | RECETTES | | |
|-----------------------------|---------------|--|---------------|------------|
| | Montant (€) | | Montant (€) | (%) |
| FONCTIONNEMENT | 18 430 | Subvention État - FNADT | 15 000 | 21.87 |
| ACHATS | 400 | Subvention État - FNFS | 15 000 | 21.87 |
| SERVICES EXTÉRIEURS | 2 399 | Subvention CD04 - Contrat de solidarité | 6 000 | 8.75 |
| CHARGES DE PERSONNEL | 45 680 | Autofinancement PAA (dont régie : 500 €) | 32 584 | 47.51 |
| AUTRES CHARGES DE PERSONNEL | 1 675 | | | |
| TOTAL | 68 584 | TOTAL | 68 584 | 100 |

Il vous est demandé :

D'approuver les dépenses de fonctionnement de la Maison France Services de la Vallée de la Blanche pour l'année 2022 pour un montant de 68 584 € T.T.C. ;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| | | |
|---|-------|----------|
| Dépenses T.T.C. | | 68 584 € |
| Recettes T.T.C. | | 68 584 € |
| Dont : | | |
| - Subvention État – FNADT (21.87%) | | 15 000 € |
| - Subvention État – FNFS (21.87%) | | 15 000 € |
| - Subvention CD04 – Contrat de solidarité (8.75%) | | 6 000 € |
| - Autofinancement PAA (47.51%) | | 32 584 € |

D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-Logis.com

99_DE-004-200087437-20220209-72_09022022

